

date de dépôt : 17 mars 2009

demandeur : SCEA MONNA,
représenté par M MONNA
Guillaume

pour : Construction d'une maison
d'habitation individuelle.

adresse terrain : Chemin rural lieu-
dit Baumatten, à Muespach-le-
Haut (68640)

ARRÊTÉ
prorogeant un permis de construire
au nom de la commune de Muespach-le-Haut

Le maire de Muespach-le-Haut

Vu la demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes présentée le 17 mars 2009 par SCEA MONNA, représenté par M MONNA Guillaume demeurant 3 Rue du Ruisseau, Muespach-le-Haut (68640) ;

Vu l'objet de la demande

- pour la construction d'une maison d'habitation individuelle. ;
- sur un terrain situé Chemin rural lieu-dit Baumatten, à Muespach-le-Haut (68640) ;
- pour une surface hors-oeuvre nette créée de 253 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le plan d'occupation des sols approuvé le 3/08/1998 et modifié les 1/03/2001, 31/01/2006 et 30/06/2011 ;

Vu le permis délivré en date du 15/05/2009 ;

Vu la demande de prorogation du 16/01/2012 déposée le 19/01/2012 à la mairie de Muespach-le-Haut

ARRÊTE

Article 1

Le permis susvisé est PROROGE pour une durée d'une année non renouvelable. Cette prorogation prend effet au terme de la validité de la décision initiale.

07 FEV. 2012

Fait à MUESPACH-le-HAUT, Le



Le maire,

[Signature]
BOHRER André